

MINISTÈRE DES COLONIES  
4ème Direction Générale

1. DIRECTION

SECTION

4.7

MINISTERIE VAN KOLONIËN

BESTUUR

SECTIE

N° 24

2 ANNEXE  
BIJLAGE

Bruxelles, le 26 mars 1929  
Brussel, den

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la présente ainsi que la Direction dont elle émane.

N. B. — In het antwoord vermelden : nummer en dagteekening van dezen brief, alsmede bestuur van uitgang.

OBJET: contrats que les firmes commerciales seraient amenées à conclure avec collectivités indigènes.



R 164  
20-4-29

no: 386  
alt. Glavia  
A.G.  
73/1/12

Monsieur le Gouverneur,

Comme suite à ma lettre n°88 du 17 décembre 1928, j'ai l'honneur de vous envoyer, sous ce pli, la copie d'une lettre de Mr. Jean de Ryckman de Betz, du 27 décembre 1928, ainsi qu'une copie de ma réponse à cette lettre, n°2785 du 2 janvier 1929.

Ces correspondances sont relatives aux contrats que les firmes commerciales seraient amenées à conclure avec les collectivités indigènes.

POUR LE MINISTRE:

Le Secrétaire Général,

Monsieur le Gouverneur du Ruanda Urundi,  
USUMBURA.